

RAPPORT ANNUEL  
SUR  
L'ÉTAT DE LA MILICE  
POUR L'ANNÉE  
1881.

---

OTTAWA, janvier 1882.

L'honorable

Ministre de la milice et de la défense.

MONSIEUR,—Une année d'expérience de plus, pendant laquelle j'ai profité des occasions qui se sont présentées de faire des inspections d'un bout à l'autre d'une portion considérable du pays, me permet de me faire une meilleure idée que l'année dernière de l'habileté, des mérites, des besoins et des imperfections de la milice canadienne.

L'expérience que j'ai ainsi acquise me confirme dans l'opinion exprimée dans mon premier rapport, relativement à la manière dont les crédits votés par le parlement pourraient être le mieux employés dans le but de favoriser la prospérité des troupes placées sous mon commandement; et, en rédigeant mon deuxième rapport annuel, je tiens à insister encore une fois sur la nécessité d'examiner les recommandations par moi soumises l'année dernière, et que j'ai l'honneur de renouveler dans l'espérance qu'elles attireront l'attention de ceux qui par la libéralité de leurs votes, peuvent augmenter la capacité de la milice, et à qui je laisse le soin de décider laquelle d'une milice peu nombreuse et bonne ou d'une milice plus considérable mais moins bonne, vaut le mieux pour les besoins du pays.

J'ai l'honneur de renvoyer à la récapitulation de mon rapport de l'année dernière, et je vais maintenant en examiner les sujets dans l'ordre qu'ils y sont mentionnés :

1° ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT (PERMANENTES).

J'ai eu cette année l'avantage de voir un grand nombre des bataillons ruraux, et je persiste dans mon opinion que pour mettre ces corps sur un pied qui les rende utiles sous le rapport de la discipline, de l'instruction et de l'habileté en général, rien ne ferait un bien plus durable que l'établissement d'écoles d'enseignement permanentes pour l'infanterie, où des officiers et des sous-officiers de cette arme pourraient obtenir les avantages déjà accordés depuis plusieurs années et avec tant de succès à l'artillerie.